

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Villes et Campagnes. — Reprise des hostilités entre Charles-Albert et l'Autriche. — Anniversaire de la révolution prussienne. — ITALIE : Guerre! guerre! L'armée d'Italie franchissant le Tessin; Enthousiasme des Piémontais; Rareté du numéraire à Rome. — Rétablissement de la puissance temporelle du pape. — Expédition de Civitta Vecchia. — Haute-Cour de justice, affaire du 15 mai. (Suite). — CHRONIQUE PARISIENNE : Détails sur le Bal donné par le président de la République; Exécution de trois accusés dans l'affaire du général Bréa; Un homme dévoré par son chien. — Assemblée nationale. — NOUVELLES DE LYON : Club démocratique à Saint-Etienne; Prix du pain; La promenade des Tilleuls. — Nouvelles étrangères : Arrivée des Russes en Autriche; Le blocus danois.

Lyon, 17 Mars 1849.

Villes et Campagnes.

Sous ce titre de villes et campagnes nous trouvons les deux intérêts les plus importants et en même temps les plus légitimes du pays; nous trouvons les deux professions, les deux classes, les deux situations qui ont les plus pressants besoins de réformes et d'améliorations; nous trouvons l'agriculture et l'industrie, le cultivateur et l'ouvrier.

Unis dans le fond et ayant les mêmes intérêts, poursuivant le même but, les ouvriers et les cultivateurs sont séparés cependant par un antagonisme fâcheux, par une rivalité mauvaise. Comme toujours, cette lutte vient de ce que les uns et les autres ne se connaissent pas, de ce qu'ils marchent séparément, bien que désirant le même résultat. Nous serons heureux si en jetant quelque lumière sur cette question nous aidons à la résoudre, car c'est celle d'où dépendent le calme et le maintien de la tranquillité.

Nous avons dit que l'ouvrier et le cultivateur poursuivent le même but : cela est vrai. Tous les deux veulent augmenter leur bien-être et assurer leur indépendance, mais ils diffèrent sur les moyens qui se ressentent de la variété de leurs occupations, du genre d'existence qu'ils mènent, et des besoins qui changent pour les uns et les autres suivant le lieu, le climat, les habitudes et les ressources.

Avant d'aller plus loin, nous croyons utile de signaler un tort trop familier aux ouvriers des villes vis-à-vis de leurs frères des campagnes : ils affectent de les laisser constamment dans l'oubli; ils ne s'occupent d'eux que pour mémoire, et, lorsqu'ils parlent du peuple, lorsqu'ils plaident la cause du peuple, l'intérêt du peuple, ils ne voient pas au-delà des murs de l'atelier, pas au-delà des barrières de la cité; ils s'imaginent qu'à eux seuls ils forment le peuple, et qu'en organisant ce qui leur convient et comme cela leur convient, personne n'aura rien à réclamer; ils parlent de leurs droits comme si, une fois ces droits satisfaits, il ne restait plus aucune injustice à redouter.

Il faut que cette erreur dans laquelle, nous le savons, il n'y a ni calcul ni mauvaise foi, mais seulement inconséquence et entraînement, il faut, disons-nous, que cette erreur soit détruite.

Il est une loi dont personne ne nie la sagesse et l'autorité; il est une loi qui est l'essence du gouvernement républicain comme elle est la force de toute

justice : c'est la loi de la majorité. Or, la majorité est incontestablement acquise aux campagnes, puisque le nombre des ouvriers des villes s'élève à peine, en comptant toutes les industries, toutes les manufactures, tous les corps d'état, s'élève à peine de huit cent mille à un million d'individus, tandis que les agriculteurs sont en France au nombre de 15 millions de travailleurs, représentant une population de 25 millions d'individus. On le voit donc, les campagnards sont aux ouvriers comme quinze est à un, et cependant toutes les fois qu'il s'est agi de faire des révolutions, de changer les gouvernements, toutes les fois, en un mot, que l'on a voulu apporter un changement dans les destinées de la France, les campagnards n'ont pas été consultés.

Quelques ouvriers des villes, une poignée d'individus en comparaison avec l'immense quantité des autres citoyens, ont transformé une émeute en une révolution; ils se sont bornés à expédier aux campagnards stupéfaits un mot d'ordre et un bulletin, et puis l'œuvre a été accomplie, la révolution acceptée. Les campagnes, avec une résignation dont on devrait leur savoir gré, acceptent le changement qui s'est opéré sans elles, et elles se soumettent à une loi qu'elles n'ont point faite, elles acceptent une décision qu'elles n'ont point prise.

Quoi que l'on veuille objecter à cela, c'est ainsi que la plupart des révolutions se sont faites; c'est ainsi que s'est faite celle de 1848, dont les campagnards n'ont retiré encore qu'un avantage matériel, celui de payer 45 centimes d'impôts de plus.

Quant aux villes, elles n'y ont pas non plus, jusqu'à présent, trouvé grand profit; mais au moins la révolution a été leur ouvrage, et elles ont pour se consoler, d'un côté les espérances de l'avenir, de l'autre la satisfaction d'avoir mené les choses à leur gré.

Les campagnes ont donc pour elles la majorité, c'est-à-dire, la force. Aussi, faut-il que dans les réunions d'ouvriers où l'on fait des théories sociales, on ne perde jamais de vue cette immense population rurale, dont la modestie et le silence justifient une grande sollicitude.

Nous venons de dire en quoi les ouvriers des villes déméritent de leurs frères des campagnes. Demain, nous continuerons cette étude, en examinant les griefs que l'on peut reprocher aux campagnards; car, si les plaintes s'élèvent d'un côté et de l'autre, les torts aussi sont réciproques, et il faut les examiner pour les combattre et les faire disparaître.

Les événements du Piémont vont avoir un grand retentissement en Europe. La guerre générale peut en sortir.

Si Charles-Albert est vainqueur, il est certain que les Russes interviendront en envoyant un corps d'armée au secours des Autrichiens. Alors, il faudra que nous intervenions aussi.

Si Charles-Albert est défait, ce qui est malheureusement probable, Radetzky pénétrera jusqu'à Turin, et nous ne pourrions pas l'y laisser, il faudra que notre armée franchisse les Alpes.

Dans l'un et l'autre cas, l'éventualité est également menaçante.

La France peut tout braver si les Français demeurent unis, si, renonçant à leurs ambitions, les partis ne songent qu'au pays; si, socialistes, républicains,

et monarchistes, abdiquant toute pensée égoïste, prêtent au gouvernement un appui dévoué. Quelle que soit la lutte accomplie dans ces conditions, elle nous grandira; mais si la discorde nous affaiblit, notre nationalité elle-même sera compromise.

L'heure approche donc où il ne nous faudra plus faire de la politique, mais du patriotisme; tant pis pour les traîtres, rouges ou blancs, qui appellent les Cosaques des frères; la honte de nos malheurs retombera sur eux.

Les nouvelles de Turin, qui annoncent la reprise des hostilités entre Charles-Albert et l'Autriche, sont confirmées par les journaux de Marseille. Une proclamation du ministre Buffa annonce aux Génois que la guerre est déclarée; elle se termine par ces mots : « Vaincre ou mourir. »

L'armistice a été dénoncé lundi 12 mars, il est présumable que les huit jours ne s'écouleront pas sans que le canon ait retenti.

La Sicile a refusé deux des conditions de l'ultimatum du roi de Naples. Elle veut avoir une marine et une armée à part. Cependant, les deux amiraux Baudin et Parker font leurs efforts pour ramener les Siciliens à une détermination plus sage, et éviter ainsi les malheurs d'une guerre terrible.

Les courriers de Vienne et de Berlin sont en retard.

Nous avons des nouvelles d'Aix-la-Chapelle qui expriment quelque inquiétude sur la manière dont se passera, le 18, l'anniversaire de la révolution prussienne. Les démocrates réunissent de l'argent pour offrir de la bière au peuple. Le parti constitutionnel en réunit de son côté pour donner un repas aux pauvres d'Aix-la-Chapelle.

A Stuttgart, le gouvernement est obligé de prendre des mesures contre des menées républicaines qui ont pour but d'assurer l'ouverture d'un emprunt et l'émission de billets de banque au profit de la future république allemande.

En Saxe, dans la séance de la seconde chambre du 8, une motion a été faite pour que les soldats fussent libres de fréquenter les sociétés républicaines, si cela leur convient. L'auteur de la proposition a soutenu que les sociétés républicaines ne pouvaient être légalement défendues, et qu'il ne pouvait être porté atteinte au droit de réunion que possèdent tous les citoyens.

La diète bavaroise est ajournée au 10 avril, pour laisser au roi le temps de reconstituer son cabinet.

L'incertitude est toujours grande quant à la reprise des hostilités entre le Danemark et l'Allemagne. On espère dans le Schleswig que l'armistice pourra être renouvelé. Une lettre de Hambourg nous montre, au contraire, le gouvernement danois comme persistant à prendre des mesures de rigueur, à compter du 27 courant.

Nouvelles d'Italie.

Turin, 14 mars.

Guerre! guerre! ce n'est plus un mot seulement, c'est un fait. Charles-Albert est parti cette nuit pour la frontière, et M. Cardona, employé supérieur au ministère de la guerre, est revenu ce matin de Mi-

lan où il était allé dénoncer l'armistice. Le 16 ou le 17, nos troupes franchiront le Tessin.

Le roi est parti à minuit presque incognito; il laisse le commandement des troupes à des chefs responsables; il portera l'uniforme de colonel de Savoie, il combattra à la tête de cette admirable brigade.

Les régiments en garnison dans notre ville se dirigent en toute hâte sur Alexandrie; c'est la milice qui occupe les postes de la place, car tous les soldats se sont mis en route pour aller prendre part à la guerre.

Tout prend un caractère guerrier. Nos places sont remplies de recrues qui s'exercent, nos rues sont sillonnées de canons, de voitures et de caissons qui vont rejoindre l'armée, et la population, émue du départ de son roi bien-aimé, fait les vœux les plus ardents pour qu'il lui revienne victorieux et sain et sauf.

MM. Misley et Serra sont envoyés à Londres pour traiter un emprunt de 50 millions.

Les princesses de la famille royale se sont rendues en Savoie où elles séjourneront pendant la guerre.

La reine Marie-Christine, veuve de Charles-Félix, est morte le 11 mars courant à Savonae.

Toutes les communications avec Milan étant interrompues, nous n'avons aucune nouvelle de ce qui se passe au-delà du Tessin.

Le plus grand enthousiasme règne parmi les Piémontais.

L'ordre du jour de la chambre des députés annonce pour aujourd'hui d'importantes communications du gouvernement, elles ont sans doute trait à la guerre.

Rien de nouveau à Rome. L'anarchie règne en Toscane de la façon la plus complète; elle est rendue plus terrible encore par la rareté du numéraire qui, à ce qu'il paraît, a atteint un degré extraordinaire.

Le gouvernement provisoire est travaillé par des divisions profondes. Montanelli est désigné comme devant être mis à la tête d'un mouvement dirigé surtout contre les riches, les couvents et les églises; il est question de lui confier la dictature.

Tout ceci est bien misérable, et nous ne savons si la guerre donnera à ces héros d'estaminet un peu de patriotisme et de grandeur d'âme.

Plusieurs journaux parlent ce matin de dissentiments qui se seraient élevés dans le conseil des ministres, au sujet de la conduite à tenir dans les affaires d'Italie. Nous sommes autorisés à déclarer cette assertion complètement fautive. Le cabinet est unanime pour la politique à suivre en Italie, et notamment pour le rétablissement de la puissance temporelle du pape.

Aujourd'hui le *Moniteur* contient quinze nominations à des commandements de vaisseaux, de frégates, de bricks et de corvettes. L'arrêté est du 10 mars. Jamais nous n'avons eu tant de commandements conférés à la fois dans la marine. Il est probable que ce mouvement se rattache à l'expédition de Civitta-Vecchia, qui, par suite des nouvelles d'Italie, devient de plus en plus probable.

Chronique parisienne.

Le bal qui a eu lieu hier à l'Élysée-National était très brillant; on y remarquait toutes les notabilités du monde politique, de la diplomatie, de l'Assemblée nationale, de la littérature et des arts.

Comme à la soirée donnée il y a un mois, on a vu dans cette réunion choisie les membres des plus anciennes et des plus nobles familles du faubourg Saint-Germain qui s'étaient abstenus d'assister, sous le dernier règne, aux fêtes des Tuileries.

Le président de la République a fait, avec sa bonne grâce habituelle, les honneurs de son palais.

— On nous assure que trois des assassins du général Bréa seront exécutés; nous tenons ce renseignement de bonne source.

L'exécution se fera sur le même lieu où le crime a été commis, à la barrière Fontainebleau. L'autorité, qui redoute une manifestation et même des coups de fusil pour ce jour-là, est décidée à prendre, pour empêcher tout conflit, les mesures les plus énergiques.

— On parle beaucoup d'une lettre autographe adressée par le roi Charles-Albert au Saint-Père, à Gaète, et dans laquelle il lui déclare que son intention est de recommencer la guerre pour expulser les étrangers du territoire italien; mais qu'aussitôt que cette tâche sera accomplie, il s'occupera de régler les questions intérieures, et de rendre au pape ses États.

— On a distribué le rapport fait par M. Marcel Barthe, sur le projet du budget du ministère de l'agriculture et du commerce.

La différence en moins entre les crédits demandés pour 1849 et ceux préparés pour la commission du budget est de 1,885,000 fr.

— Le bruit courait hier que le jugement qui condamne à la peine de mort les assassins du général Bréa allait recevoir son exécution dans un délai très rapproché.

On ajoutait que M. Carlier, directeur de la police, avait été rappelé de Bourges à Paris pour prendre les dispositions nécessaires. Ajoutons, toutefois, que nos informations particulières ne confirment pas cette triste nouvelle.

— Un fait, heureusement rare, vient de démontrer le danger de ces co-habitations d'animaux si fréquentes chez les ouvriers. Le nommé Lecomte, ouvrier, rentré ivre à son logis, rue Traversière-Saint-Antoine, 55, le 10 mars au soir, a été trouvé ce matin mort dans son lit, la face rongée par une petite chienne (race chienne-lion), qui couchait dans sa chambre.

A l'approche de M. le docteur Blandet, appelé pour examiner le corps, cette bête s'élança sur la figure de son maître comme pour défendre sa proie. Trois jours d'abstinence avaient suffi pour développer ainsi les appétits carnassiers de cet animal.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 14 mars 1849.

Après une discussion assez longue et de médiocre intérêt, l'Assemblée adopte successivement les paragraphes et l'ensemble de l'article 85.—Le résultat du tour de scrutin pour la nomination du président est proclamé.—Votants : 679—Majorité absolue, 340. M. A. Marrast, 378; M. Dufaure, 256; M. Grevy, 51; M. Billault, 6.—M. Marrast est proclamé président de l'Assemblée. La séance est levée.

Séance du 15 mars. — Présidence de M. Marrast.

Suite de la troisième délibération sur le projet de loi électorale.

Art. 84, qui détermine les fonctions rétribuées auxquelles, par exception, les membres de l'Assemblée nationale peuvent être appelés pendant la durée de la législature. — Adopté.

Art. 85. La prohibition comprend toute la durée de la législature et six mois au-delà. — Adopté.

Art. 86. Chaque département élit au scrutin de liste le nombre de représentants qui lui est attribué. — Adopté.

Un membre de la gauche : L'Assemblée n'est pas en nombre; le scrutin!

Le scrutin constate 383 membres présents.

Art. 87, relatif aux multiples élections et à l'option à signifier au président de l'Assemblée nationale. — Adopté.

Art. 88, relatif aux vacances par option, décès ou démission. Maintenu.

Les art. 89, 90, 91, sont maintenus tels qu'ils ont été votés à la deuxième lecture.

Art. 92. L'indemnité prescrite par l'art. 58 de la Constitution est fixée à 9,000 fr. par an. Elle est incompatible avec tous traitements d'activité, de non-activité, ou de disponibilité. Ces traitements restent suspendus pendant la durée de la législature; toutefois, les représentants du peuple investis des fonctions énumérées dans l'art. 81 toucheront le traitement afférent à leurs fonctions, sans pouvoir cumuler avec ce traitement l'indemnité législative. (Bruit, agitation.) L'art 92 est adopté.

Art. 95. A partir de la réunion de la prochaine Assemblée législative, les dispositions de l'art. 5 du décret du 16 juillet 1848 cesseront d'avoir leur effet. L'indemnité fixée pour les représentants pourra être saisie même en totalité.

M. Terrier demande la suppression de cet article. Il le trouve incompatible avec la dignité des législateurs. (Oh! oh! On rit.)

L'art. 95 est maintenu.

M. Deslongrais propose un art. 94, nouveau.

Art. 94. Les projets de loi dont le rapport aura été déposé, ceux qui auront été mis à l'ordre du jour, ceux qui auront subi une ou plusieurs délibérations devant l'Assemblée constituante, pourront être repris par l'Assemblée législative dans l'état où ils se trouveront lors de la séparation de l'Assemblée nationale.

Cette disposition sera applicable aux diverses Assemblées législatives. (Cris, tumulte à gauche : La question

préalable !)

L'amendement est rejeté.

La chambre passe ensuite au titre 6, de la loi intitulée : *Dispositions pénales.*

Art. 94, relatif aux personnes qui se seront fait inscrire sur la liste électorale sous de faux noms.

M. Henry Didier combat l'art. 92.

L'art. 95 est adopté.

Art. 95, relatif à ceux qui, déchu du droit de vote, auront néanmoins voté.

Adopté.

Les art. 96, 97, 98, 99, 100, 101 et 102, sont adoptés sans discussion; ils sont relatifs à divers cas de pénalité.

L'art. 103 est adopté ainsi que l'art. 106

Les art. 107, 108, 109, 110, 111 et 112, sont maintenus.

Art. 114. Les crimes et délits, prévus par la présente loi, seront jugés par la cour d'assises.

Adopté.

Les autres articles de la loi, jusques et y compris l'art. 121, sont maintenus.

M. Bourzat propose un article additionnel ainsi conçu :

Art. 122. Aucun conseil, soit municipal, soit général, aucun corps constitué ne pourra, directement ni indirectement, se former en comité électoral.

Tout corps électif qui contreviendra à la disposition qui précède, sera immédiatement dissous.

L'amendement est rejeté.

La commission propose une nouvelle rédaction de l'art. 81, ainsi qu'il suit :

« Ne peuvent être élus représentants du peuple :

1° Les individus chargés d'une fourniture pour le gouvernement.

2° Les directeurs et administrateurs de chemins de fer. »

Tout représentant du peuple qui, pendant le cours de son mandat, aura entrepris une fourniture pour le gouvernement, ou accepté une place soit de directeur, soit d'administrateur de chemin de fer, sera réputé démissionnaire, et déclaré tel par l'Assemblée nationale.

MM. Lherbette, Billault et Emile Tranchère sont entendus.

Les trois premiers paragraphes de cet article sont adoptés.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

Le *National* nous apprenait avant-hier que le banquet démocratique et social donné au beau milieu d'une prairie, le dimanche 4 de ce mois, à St-Etienne, avait réuni 4000 convives !!!

Il serait curieux de savoir à quelle source le journal parisien a puisé cette historiette. Le fait est que, d'après des renseignements dont la certitude ne saurait être mise en doute, le nombre des individus qui se sont présentés porteurs des cartes de souscription, s'est trouvé de 226.

A la vérité, un certain nombre de curieux, qui s'étaient portés aux environs du local, et qui ont voulu s'assurer par eux-mêmes des circonstances de cette solennité, se sont présentés à la porte, et ont été admis moyennant une rétribution fixée à 50 centimes, pour laquelle il leur a été remis une ration égale à celle accordée aux souscripteurs, c'est-à-dire, une miché de 10 centimes et un demi-litre de vin.

En comptant ces intrus, car il faut bien appeler ainsi des gens qui n'avaient rien de démocratique-social, etc, et qui certes, n'ont pris aucune part aux magnifiques discours prononcés à cette occasion, on peut évaluer à 1200 le nombre total des curieux, simples spectateurs.

On a observé, non sans surprise, que nos chefs de clubs, nos grands meneurs se sont fait remarquer par leur absence. Est-ce qu'un diner à 50 centimes serait au-dessous de leur dignité, et les démocrates auraient-ils aussi des aristocrates parmi eux ?

— Par un arrêté du 16 février, le maire de la ville de Lyon vient de fixer le prix du pain comme il suit :

| | | |
|-----------------------------|------|-------|
| Pain de ménage, le | kil. | 28 c. |
| Pain vendu sur les marchés, | | 25 |
| Pain blanc, à prix débattu. | | |

— Le *Peuple Souverain* paraît demain devant les assises. Le fauteuil du ministère public sera occupé par M. Loyson, procureur-général. La défense du gérant est confiée à Mes Juif et Morellet.

— Il existe sous la promenade des Tilleuls place Bellecour, une muraille en briques et en charpente qui tombe en lambeaux et qui ne sert qu'à accumuler tout autour d'elle les ordures des passants. L'autorité municipale devrait bien la faire disparaître, car elle ne brille que par sa décrépitude et les alentours en sont inabondables.

Haute-Cour de Justice.

Présidence de M. BÉRENGER, conseiller à la cour de cassation.

AFFAIRE DU 15 MAI.

Audience du 15 mars.

Dès huit heures du matin une foule empressée encombre les couloirs du palais de Jacques Cœur. Cet empressement s'explique par l'attente de la déposition de M. Lamartine, arrivé depuis deux jours à Bourges. Une vive agitation signale les premiers moments de cette audience. L'ordre se rétablit avec peine.

Le témoin Lebreton. — Je désire me retirer si la cour et les accusés me le permettent.

L'accusé Blanqui. — Je voudrais savoir si le témoin n'a pas entendu mon discours à la tribune, le 15 mai, et s'il m'a vu avec Raspail à la tribune.

Le témoin. — On a mal compris ma déposition. J'ai dit que je ne vous avais pas vu avec Raspail à la tribune. J'étais, à cette époque, sous l'empire de préventions à l'égard de Blanqui. Elles ont disparu aujourd'hui.

L'accusé Blanqui. — Je constate le fait.

Les témoins Bussac et Degoussé sont introduits.

M. le président. — M. Degoussé, dans sa déposition, hier, a dit que la garde mobile placée près de la grille du jardin de la questure avait hésité.

M. Bussac. — Mon bataillon était au péristyle. Du reste, il n'est pas étonnant que la garde mobile que je commandais ait hésité quand M. Degoussé lui dit d'agir, parce que déjà, depuis dix minutes, le général Courtais avait donné ordre verbal de remettre la baïonnette. Il y avait donc contradiction.

L'accusé Blanqui. — Ce qui se passe ici n'est pas sérieux; on s'amuse ici aux bagatelles de la porte à propos du général Courtais et quand il y a occasion d'entrer dans le cœur de l'événement du 15 mai, on met la lumière sous le boisseau.

M. le président. — Expliquez-vous.

Blanqui. — M. Degoussé vous a parlé d'un pouvoir occulte qui donnait la clef de l'événement du 15 mai. La pierre angulaire de cette échafaudage, c'est la préméditation. Que M. Degoussé nous dise quel est ce pouvoir qui a fait de M. de Courtais un instrument?

M. Degoussé. — J'ai dit comment, le 17 mars, une manifestation avait été escamotée par les chefs de clubs. Les mêmes hommes ont fait le 15 mai; ils ont profité d'une réunion indisciplinée qu'ils ont jetée à la traverse et entraînée trop loin. Aussi, beaucoup d'envahisseurs étaient-ils désespérés de voir l'Assemblée envahie et dissoute.

Blanqui. — Pour un homme qui connaît la langue, il est impossible de dire que le pouvoir des clubs soit un pouvoir occulte. Je le somme de dire sa pensée, sinon j'en appelle à la France entière, et je dirai qu'on a voulu détourner le cours de la justice au profit des vrais coupables.

M. Degoussé. — Nous connaissions assez les clubs pour savoir qu'il y avait en eux deux choses: le public et le secret. Nous avions deux rôles, sans doute, moi de défendre la nationalité, lui de la perdre. Le général Courtais ne voulait pas verser le sang, c'est là ce qui explique sa conduite.

L'accusé Blanqui. — J'aime à voir au témoin, qui a osé parler sans haine et sans crainte, rejeter ce voile fatal qu'on jette sur les témoins.

M. le président. — Accusé Blanqui, en voilà assez; je ne permettrai pas que vous insultiez ainsi des témoins dignes de foi.

L'accusé Blanqui. — Alors la défense n'est pas libre; si les témoins sont sous la protection de la justice, il me semble que les accusés ont droit aussi à une protection.

Robert (Léon), représentant du peuple. — Le 15 mai, j'étais secrétaire de l'Assemblée, j'étais à la séance lorsque j'entendis du bruit au dehors; je sortis, j'aperçus qu'une lutte était établie à la grille; au même moment, Albert montrait sa carte de représentant. Il faisait ouvrir, et faisait entrer des personnes étrangères. Je lui fis quelques observations, il me répondit que c'était de bons citoyens et que le peuple avait autant de droit que nous d'entrer dans l'Assemblée. Je dus rentrer, et là j'assistai à l'envahissement.

M. Lamartine (Alphonse), 57 ans, représentant du peuple. — Je connais presque tous les accusés: Courtais, Sobrier, Barbès, Raspail et Blanqui; j'ai eu des rapports fréquents avec Albert au gouvernement provisoire. Je suis embarrassé de répondre; si j'embrasse la généralité des faits ce sera long; je ne dirai que ce qui est relatif au 15 mai.

Lorsque j'appris l'invasion je sortis, je trouvai Albert et quelques individus que je voulus arrêter. Un jeune homme m'a apostrophé vivement, m'a dit que je n'avais pas la confiance du peuple.

Albert me dit qu'il n'avait pas l'intention de faire violence à l'Assemblée, mais qu'il voulait qu'on apportât à la tribune les vœux et même les injonctions du peuple.

Le dialogue s'est établi entre nous, que j'ai prolongé quelque temps. L'accusé Quentin m'a parlé dans le langage d'Albert.

M. le président. — Connaissez-vous l'accusé Borme?

R. Oui, mais seulement par des rapports de police, il m'a été signalé comme un aventurier; une fois, il est venu faire une scène au ministère à propos des Vésuviennes; la préfecture m'a averti qu'il se répandait en menaces sur mon compte et sur celui de Mme de Lamartine; il devait avoir, disait-on, une bouteille de feu grégeois sur lui pour me la lancer au passage.

M. le président. — Savez-vous qui a donné l'ordre de battre le rappel?

R. Chacun de nous.

M. le président. — Que savez-vous sur le général Courtais?

R. Il est étranger au complot, il y a complot, et à l'attentat. C'est un homme aussi plein de zèle et de fidélité que de courage; il n'a eu qu'un tort c'est de ne commander que 12,000 hommes ce jour-là, et on sait qu'en pareil cas il n'en vient pas la moitié.

Le général Courtais m'a paru aussi pénétré d'inquiétude que je l'étais moi-même; il est venu me demander à l'Assemblée s'il ne fallait pas mieux ouvrir le pont et laisser défilier la procession pacifique, que de l'arrêter violemment; je lui répondis que je n'avais pas de conseil à donner dans une circonstance aussi grave, qu'il ne devait prendre conseil que de son devoir, qu'il était responsable ainsi que le président de l'Assemblée.

Lorsque l'invasion fut accomplie, je sortis sur le péristyle et je dis: Il n'y a plus qu'à se défendre; mais en voyant les dispositions de la garde mobile, j'ajoutai: Tout est perdu.

Un homme cria: Mort à Lamartine! Mais cet homme fut enlevé à l'instant même et expulsé en dehors de la grille.

M. Courtais me demanda de nouveau ce qu'il y avait à faire, je lui répondis: Montez à cheval et mettez-vous à la tête de la 1re légion!

Il a accepté cela comme un homme qui aurait eu cette pensée dans le cœur, et il est descendu; il paraît qu'il a été désarmé presque aussitôt.

Le lendemain, j'appris, à mon grand étonnement, son arrestation, et, quoique membre du gouvernement, j'allai lui presser la main dans sa prison et lui dire que jamais le moindre soupçon, à son égard, n'approcherait de mon cœur.

M. le président. — Avez-vous vu Blanqui à la tribune?

R. Oui, mais je n'ai pas entendu ce qu'il disait.

D. Et à l'Hôtel-de-Ville qu'avez-vous vu?

R. J'y suis allé avec M. Ledru-Rollin et les pièces de canon; je nommai M. le général Bedeau commandant des forces militaires, de ma propre autorité; en débouchant du quai Pelletier sur la place de l'Hôtel-de-Ville, on a eu un moment d'hésitation, on croyait que toutes les fenêtres allaient tirer sur nous, mais pas une amorce n'a été brûlée; on avait déjà arrêté Barbès et quelques autres.

M. le procureur général. — Les souvenirs de M. de Lamartine ne sont pas tout-à-fait d'accord avec sa déposition devant le juge d'instruction, il serait bon de faire revenir M. Lagrange.

D. M. Lagrange se rappelle-t-il les paroles prononcées par Albert à son entrée?

R. Oui, j'étais là; il a dit: « Jusqu'à présent, M. Lamartine, vous nous avez fait de belles phrases, mais ça ne suffit pas au peuple. »

M. Lamartine. — Je me souviens que M. Lagrange était là, il n'y avait pas alors de danger. Quand aux paroles d'Albert, je ne me les rappelle pas parfaitement.

M. le procureur-général. — M. de Lamartine croit-il que de la part de quelques uns l'attentat du 15 mai était plus qu'une étourderie?

M. de Lamartine. — J'ai toujours été convaincu que l'attentat du 15 mai était plutôt un attentat d'occasion qu'un attentat de préméditation. Depuis Février cette question s'agitait: celle de savoir si le peuple, qui avait fait la révolution, conserverait seul le gouvernement ou si l'Assemblée nationale s'en saisirait. Un choc était facile à prévoir, au moment de l'Assemblée nationale. Les républicains comme moi étaient convaincus que le seul salut était de se remettre entre les mains de l'Assemblée nationale. Je pensais qu'il fallait se fier à elle, remettre le droit à qui le droit seul appartenait. Nous n'avons pas toujours pu obtenir ce résultat chez ceux qui tenaient le gouvernement. Nous avons prévu qu'une démonstration aurait lieu pour agir par intimidation sur l'Assemblée.

Ces pensées n'étaient pas à l'état de concert chez les principaux chefs de clubs; tous séparés par une inimitié profonde. Il y a eu mouvement spontané, instinctif, émulation entre les chefs. La guerre contre la Pologne a été le mot d'ordre. Il y a plus. L'étranger a joué un grand rôle dans la journée du 15 mai. Les Polonais avaient des clubs à Paris. Il est à ma connaissance par mes correspondances diplomatiques, que les clubs de Varsovie poussaient à cette démonstration pour en faire sortir une guerre de coalition en Europe. Tels sont les deux éléments qui ont composé cette journée. S'il y a un crime dans l'acte c'est plutôt un crime d'occasion qu'un crime de préméditation.

M. le procureur-général. — Sur l'influence des différents chefs que pensez-vous?

M. de Lamartine. — Je n'ai que des conjectures.

M^e Baud. — Quel est le rôle joué par Sobrier le 17 mars?

M. de Lamartine. — Le 17 mars a eu à peu près le même caractère que le 15 mai. Le peuple de Paris a été amené, par des excitations quelconques, à se réunir par masse de 200,000 pour prêter appui au gouvernement provisoire. Mais à la tête de ce peuple étaient vingt chefs de clubs qui dénaturaient le caractère de la manifestation. Pendant que les clubistes faisaient leurs injonctions dans l'Hôtel-de-Ville, le peuple sur la place criait: Vive Lamartine.

M. le procureur-général. — De qui émanaient les violences?

R. Il y avait un groupe d'hommes dont je ne connais pas les noms, j'ai su que c'étaient des hommes de club.

Barbès. — Quoique je ne me défende pas, je dois dire que la manifestation avait un caractère pacifique.

Blanqui. — La manifestation ne s'est-elle pas bornée à faire la lecture d'une pétition? et après cette lecture la députation et moi-même n'avons-nous pas gardé le plus profond silence?

M. de Lamartine. — En effet, je ne sais ni gestes ni paroles de M. Blanqui qui puissent faire peser sur lui l'accusation d'intimidation.

L'accusé Larger. — Vers le 16 avril M. de Lamartine ne craignait-il pas une attaque contre le gouvernement?

R. Sans doute.

L'accusé. — Je prie MM. les jurés de s'en souvenir, je n'embauchais des ouvriers à cette époque que pour le soutenir.

M. le procureur-général. — Quel a été le caractère de la manifestation du 16 avril?

Le témoin. — Le même. On tenait à faire un supplément de révolution. Le gouvernement s'en préoccupait. Le 16 avril, j'appris qu'il devait y avoir, sous différents prétextes, réunion au Champ-de-Mars. Il n'y avait pas encore au Champ-de-Mars de garde nationale organisée. A dix heures du matin le ministre de la guerre vint me voir. Je lui ai dit qu'au jour où nous en étions, il n'y avait qu'une seule chose à faire: nous battre; qu'il réunît la garde nationale, et que moi, à la tête de quatre bataillons de la garde mobile, j'irai m'enfermer à l'Hôtel-de-Ville. J'allai moi-même chercher des cartouches à l'état-major de la garde nationale. Il s'éleva quelque conflit pour savoir si on devait battre le rappel. Le général de Courtais survint, très animé, et dit que déjà il avait donné cet ordre.

M^e Guillot. — Le témoin n'a-t-il pas entendu de la part de Quentin des paroles de modération?

M. de Lamartine. — C'est vrai. Pendant la manifestation il passa devant moi en me disant: « N'ayez pas crainte, il y a ici des hommes qui veulent modérer le mouvement et empêcher toute agression. »

Blanqui. — M. de Lamartine s'est, je crois, exagéré le mouvement du 16 avril. A cause de sa position, il a surtout aperçu son côté politique et négligé le côté inoffensif. Maintenant voudrait-il rendre compte de l'entrevue que nous avons eue ensemble et que les journaux ont défigurée?

M. de Lamartine. — Je fis, dans la pensée d'arriver par le concours de toutes les opinions jusqu'à l'Assemblée sans effusion de sang, tous les efforts qu'un honnête homme devait faire. M. Blanqui était un des hommes les plus capables, les plus intelligents qui jouissaient alors d'un certain crédit; je m'adressai à de Fiotte, officier de marine, que je condaissais, et je lui demandai si Blanqui était malintentionné comme on le disait. Il me répondit que non, et qu'il ne doutait pas que Blanqui ne consentit à venir s'entretenir avec moi. En effet, sur ma demande, il vint chez moi; je le reçus en riant et lui disant: « Vous venez donc m'assassiner? » Nous eûmes une longue conversation sur la famille, la propriété, sur l'unité du gouvernement, les élections, la réunion d'une Assemblée. Nous parlions pour le moins d'égal à égal; il avait la place publique et la foule, j'avais la force morale: je fus satisfait de ce qu'il me dit.

Blanqui. — N'a-t-il pas été question, entre M. Lamartine et moi, de ma réponse à l'article inséré dans la *Revue Rétrospective*, le 15 avril.

M. de Lamartine. — Ce n'est pas le 15 avril, mais dans le mois de mars; il y a une certitude morale pour moi, que, préoccupé de la journée du lendemain, j'en aurais nécessairement entretenu M. Blanqui.

Courtains. — Je suis positivement sûr que c'est le 15 avril.

Barbès. — Je demande si M. de Lamartine a entendu dire que Louis Blanc fut entré à l'Hôtel-de-Ville?

R. Oui, mais je n'ai pas attaché d'importance à cela, parce qu'un homme important, selon moi, n'a pas pu entrer à l'Hôtel-de-Ville sans qu'il y eût pour l'attester cinquante mille témoins.

L'accusé Raspail demande qu'on rappelle M. Flocon et qu'on lui demande si, lorsqu'il a lu la pétition, des réclamations ne se sont pas croisées.

R. Oui, c'étaient des cris divers. Les uns disaient: Parlez! les autres: Non! non.

M. le président: Les cris: Parlez! parlez! ont-ils été proférés par des représentants?

R. Il y avait des représentants, je le crois.

M. le procureur-général. — Comment vous expliquez-vous que des représentants aient dit cela?

R. Pour en finir; quant à cette assertion que Blanqui et Raspail se sont trouvés ensemble à la tribune, je peux la contredire.

Avond (Auguste), représentant du peuple. — Quand

j'ai vu Barbès qui allait prendre la parole, je le pressai de laisser parler Clément Thomas, mais il insista et je remontai à mon banc.

J'ai oublié de parler d'un propos qui m'a frappé de la part d'Albert, dans les couloirs de l'Assemblée. C'est qu'il disait : « Votre triste chambre aura bientôt ce qu'elle mérite. » J'ai remarqué les instances très vives de Raspail pour faire évacuer la salle.

M. Degoussé est rappelé. — C'est au moment de la collision de M. Froussard avec M. Chancel que l'ordre a été donné par moi d'évacuer la salle.

M. E. Arago. — C'est exact; mais cette collision s'est passée plus tard que ne le pense M. Degoussé. C'est alors qu'on me présenta l'ordre du questeur et l'ordre du président, et je n'hésitai pas, ainsi que Charras, à exécuter le dernier.

Cruveilhier, sous-préfet à St-Denis, secrétaire de M. Buchez à l'époque du 15 mai. — Je n'ai quitté le bureau à la séance du 15 mai que pendant une heure au plus. J'allais voir ce qui se passait sur la place. Ce qui m'a frappé, c'est que l'on criait, dans la rue de Bourgogne, plutôt : Vive l'organisation du travail ! que : Vive la Pologne !

Dans la salle, j'ai mal vu ceux qui étaient à la tribune, je ne voyais que par derrière. J'ai cependant aperçu Raspail faisant sortir la foule. A trois heures et quart, j'ai entendu près du bureau une rumeur. Un homme brandissait un sabre qu'il déposa sur mes instances. A côté de lui, un homme examinait Lacordaire et le désignait à un groupe au milieu duquel un individu, que j'ai pris pour Albert, prononça les mots : C'est fait. Je n'avais jamais vu Albert.

D. Comment était-il vêtu ?

R. Il avait un paletot boutonné, tête nue, accoudé contre la balustrade. Des hommes armés étaient auprès de lui; mais je ne reconnais pas ici Albert. J'ai vu aussi le pompier, mais je ne l'ai pas vu faire de menaces; je ne l'ai vu que par derrière.

D. Avez-vous entendu demander l'impôt d'un milliard ?

R. Oui, je crois même que Barbès a dit impôt forcé. Verdun, juge à Quimper. — Je vins comme délégué à Paris. Je me rendis le 15 mai à la séance, où je vis arriver la manifestation. Albert survint, les trois accusés se groupèrent dans un drapeau aux acclamations de la foule. J'ajoute que Barbès dit qu'une partie de la manifestation serait admise à défilé et engagea la foule à se retirer en attendant sur la place de la Concorde.

Barbès. — Je dois faire remarquer aux jurés que sa déposition confirme ce que j'ai dit que c'était moi et non Louis Blanc qui avait dit que le peuple serait admis à défilé dans l'Assemblée, et que ces paroles étaient imputées à tort à Louis Blanc.

Suelle, ex-garde républicain. — J'étais de garde à l'Hôtel-de-Ville le 15 mai. J'ai vu arriver le peuple. Une détonation se fit entendre et tous les gardes nationaux rompirent les rangs; on escalada les grilles, je vis même un capitaine monter par dessus la grille. Je vis le colonel Rey serrer la main de Barbès, mais de loin. Alors la grille s'ouvrit. Je n'ai vu ni Albert ni Louis Blanc. Le capitaine a été arrêté et remis entre les mains de M. Flottard.

Mecnessier, aide-major de la garde républicaine, est prêt à répondre aux questions qui lui seront adressées par le président.

M. le président. — Vous avez vu Barbès et Albert à la tête des factieux qui ont envahi l'Hôtel-de-Ville ?

R. Oui, mais je les ai perdus de vue de suite; il y avait une grande foule; on jetait des listes par les fenêtres et on criait : Vive Barbès ! les mêmes individus qui, le soir, criaient : Mort à Barbès !

M. le procureur général. — Comment, les mêmes ?

L'accusé Blanqui. — Oui ! oui !

M. le procureur général. — Et vous défendez si fort les mouvements populaires !

Roy, tonnelier, rue Galente, 58. — J'étais allé en amateur à l'Assemblée pour me promener, je vis Huber prononcer la dissolution; je l'arrêtai, je le mis entre les mains de la 6e légion, qui le lâcha.

M. le président déclare qu'on va procéder à l'audition de témoins relatifs aux faits concernant Barbès.

Avond (Eugène), substitut du procureur de la République. — Je parvins à entrer de trois heures à trois heures et demie. Je ne remarquai ni M. Raspail ni M. Blanqui; aucune autorité morale ne pouvait à cette heure dominer la foule des envahisseurs. Des hommes descendaient des tribunes, le bureau était couvert de monde; celui que j'ai remarqué surtout, c'est M. Barbès, qui disait : Il faut proclamer l'affranchissement de la Pologne. On criait : Déclarons traîtres à la patrie ceux qui sortiront d'ici. Enfin, M. Barbès décréta un impôt d'un milliard sur cette infâme ville de Paris. (Mouvement général.) Quelques uns répondirent : C'est la République du partage qu'il nous faut. Un certain temps se passa toujours dans le même tumulte; il était quatre heures et demie; on entendit les tambours. M. Barbès s'écria : Entendez la générale; on va assassiner nos frères; aux armes, citoyens ! à l'Hôtel-de-Ville !

L'accusé Barbès. — Ne me défendant pas, je ne relèverai aucun des faits qui sont à ma charge; mais je ferai remarquer que c'est le seul témoin qui ait parlé de la République du partage. Quant à l'impôt d'un milliard, oui, je l'ai demandé, mais pas à l'infâme ville de Paris.

Ville infâme ! la ville sur laquelle nous comptons pour faire arriver ou pour imposer au besoin nos idées. M'attribuer un pareil mot, c'est une infamie !

Le témoin. — Je maintiens que j'ai entendu le mot, je maintiens encore qu'on demandait la République du partage. Si j'avais le moindre doute, je n'aurais pas l'amour-propre mal placé d'insister.

L'accusé Barbès. — Vous êtes seul, je démens votre mot. Dans la position où je suis, nous ne pouvons pas arriver à un autre résultat.

Le témoin. — Dans ce moment, vous ne vous rendiez pas compte de ce que vous faisiez.

La déposition du témoin Kirck est sans aucune importance.

Lhumery, régisseur des pompes funèbres à Versailles. — J'ai suivi la colonne qui s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville. J'y suis entré avec le peuple. J'y ai vu Barbès assis à côté d'une petite table, écrivant. J'ai vu des listes et des bulletins que l'on répandait.

D. Barbès ne paraissait-il pas marcher comme contraint ?...

R. Cela a été mon impression. — J'ai même entendu dire à une femme : laissez-le; vous le perdez. Je suis certain que Louis Blanc n'était pas à l'Hôtel-de-Ville, ayant été tout le temps dans les salles.

Darcy, cocher de fiacre. — Le 15 mai, à la brune, j'ai pris un bourgeois, grand, pâle et maigre, qui s'est fait mener à l'Hôtel-de-Ville. Arrivé là, il a été pris par la foule qui a crié : Vive Barbès !

M. Péchiney, capitaine d'artillerie de la garde nationale. — J'ai été à l'Hôtel-de-Ville le 15 mai, nous y sommes entrés en enfonçant les portes intérieures, et trouvai Barbès qui me dit : « Je suis membre du gouvernement provisoire. — Duquel, lui dis-je, de celui d'hier ou de celui d'aujourd'hui ? — D'aujourd'hui, répondit-il, et je l'arrêterai avec quelques personnes qui survinrent. D. Ne s'inquiétait-il pas de la situation de Louis Blanc et d'Albert ?

R. Oui, il nous a dit, je crois, que l'on devait se battre.

Barbès. — Cette déposition est importante. C'est le témoin qui a pénétré le premier dans cette pièce.

Plusieurs témoins se sont absentes. M. le président annonce qu'il sera requis contre eux.

On amène le témoin Chrétien, en état d'arrestation. — Il a été condamné à trois mois de prison pour vagabondage.

D. Vous avez trouvé une pièce qu'on va vous représenter ?

R. Oui, je la reconnais. C'est une proclamation signée Barbès.

Cet e pièce porte en substance :

Le gouvernement provisoire prenant en considération les vœux du peuple, déclare qu'il va notifier à la Russie l'ordre de reconstruire la Pologne, et que la guerre sera déclarée à la Russie, dans le cas où la Russie ne s'y conformerait pas. Signé : Barbès.

Veuve Courlaud, couturière. — M. Sobrier est venu au mois de mars demeurer rue de Rivoli. Il se tenait chez lui un club, nommé Club des Clubs.

D. Y avait-il des fusils ?

R. Oui. Il venait beaucoup de monde.

M^e Baud. — Je demande à préciser ce que le témoin a dit. — C'est que les jours de troubles on n'est jamais sorti en armes.

Le témoin. — On ne laissait même pas sortir, le général Courtais s'est vu arrêté une fois ainsi. — R. Oui.

La séance est levée à 6 heures.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — HAMBURG, 10 mars. — On a annoncé aujourd'hui à la Bourse que le gouvernement danois venait de déclarer aux puissances étrangères que le blocus des ports de la côte orientale et occidentale des duchés recommencerait le 27 mars. On ne sait pas encore si le blocus danois s'étendra à l'Elbe.

— On écrit de Francfort à la Gazette de la Ballique, au sujet de la question danoise :

« Grâce aux efforts du cabinet britannique, les plénipotentiaires de l'Allemagne et du Danemark sont parvenus à s'entendre sur les bases de la paix. »

La même correspondance mentionne une déclaration qui aurait été faite par la Russie et par l'Angleterre contre la reprise des hostilités après l'expiration de l'armistice.

VIENNE, 7 mars. — On écrit de Pesth, à la date du 5 courant, que Windischgraetz, après avoir remis le commandement de l'armée au feld-maréchal-lieutenant Schlick, est revenu à Pesth.

— On mande de Jassy que l'on y a annoncé l'arrivée de 12.000 Cosaques, qui ne resteront pas dans la Moldavie, mais qui seront échelonnés le long de la frontière de la Transylvanie.

ANGLETERRE. — LONDRES, 15 mars. — La chambre de commerce a voté sur l'amendement de M. Nériès, proposant de renvoyer à six mois la deuxième lecture du bill des lois de navigation. 210 membres

ont voté pour cet amendement, 266 contre. Majorité ministérielle, 56.

Le bill a été lu pour la deuxième fois.

— Le Daily-News attribue au comte Stadion la rédaction de la Constitution autrichienne.

Sir Charles Napier visitera l'Italie avant de se rendre aux Indes.

Le baron N. de Rothschild se dispose à faire revenir en France tous les objets précieux qu'il avait envoyés en Angleterre après la révolution de Février.

BOURSE DE LYON. — 16 mars 1849.

5 0/0 86 40, 85 70, 86 40.

Chemins de fer : Orléans, ferme, 865, 860. — Rouen, ferme, 542. — Nord, ferme, 465; d. 10. 470. — Avignon, ferme, 255. — Mines de la Loire, ferme, 280, 285, 286, d. 10. 288, 291. — Gaz de Lyon, 1,405. — Fonderie de l'Horre, 255. — Fonderie de Bessèges, 640. — Obligations des Mines de la Loire, 955. — Obligations de Rouen, 845.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

16 MARS 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition : 146. — Soies ouvrées : 121. — Grèges : 25. — Dernier numéro placé : 1557.

BOURSE DE PARIS. — 15 mars 1849.

| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| 3 0/0 au comptant, 52 fr. 25 | Quatre Canaux, 1040 |
| 3 0/0 » 82 60 | 5 0/0 Belge 1842, 91 1/2 |
| 3 0/0 fin courant, 52 10 | Banque belge, » |
| 3 0/0 » 82 90 | 5 0/0 espagnol, 50 1/4 |
| Banque de France, 2,500 | Emprunt romain, 69 |
| Obligations de la ville, 1190 | Piémont, 885 |

CHEMINS DE FER.

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Saint-Germain. | Montereau 155 |
| Versailles, r. dr. 240 | Paris à Lyon |
| Idem. r. g. 495 | Paris à Strasbourg 565 |
| Paris à Orléans. 855 | Amiens-Boulogne. 252 50 |
| Paris à Rouen 552 50 | Tours à Nantes. 550 |
| Rouen au Havre. 500 | Dieppe. |
| Avignon-Marseille. 215 | Bordeaux à Teste. |
| Bâle. 107 50 | Lyon à Avignon |
| Vierzon 550 | Centre |
| Orléans-Bord 415 | Paris à Sceaux |
| Le Nord. 455 75 | Sceaux |

TABLETTES LAROQUE le plus efficace des pectoraux contre les Rhumes, Toux, Catarrhes, Irritations nerveuses, et maladies de poitrine. — Boîtes : 1 fr. 25 c. pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon, et dans chaque ville. **SIROP PECTORAL**, 1 fr. 50 c. la bouteille.

Irritations de poitrine, de la gorge et de TOUX, bronches. Contre ces affections, les médecins ordonnent le **SiroP** et la **Pâte de Nafé** dont l'efficacité a été constatée dans les hôpitaux de Paris. — Dépôts chez M. VERNET, ph. place des Terreaux; ANDRÉ, ph. place des Célestins, et LARDET, ph. à Lyon.

LE PECTORAL que prescrivent les médecins de préférence contre des maladies de poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente **Pâte de Gorgé**, pharmacien d'Epinal (Vosges), à la réglisse (du Codex). Elle est plus agréable que le meilleur bonbon, calme la toux, fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins cher que les autres, par boîte de 65 c. et 1 fr. 25 c., dans toutes les pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Vernet, place des Terreaux, 15; à la pharmacie des Célestins, et Bruny-Chanel, droguistes, rue Lanterne, 15; à Saint-Etienne, Garnier-Martinot, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, Poucher, confiseur, Grande-Rue, 2; et à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue. 55

Guérison

prompte et sans mercure, des maladies

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau se dissipent en peu de jours, par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puzy, n. 6.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.